

DÉLIBÉRATION n° 22-043 de la séance du 08/11/2022
OBJET : Élection des membres de la commission d'appel d'offres

L'an deux mille vingt deux, le mardi huit novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Vertou, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.
Nombre de présents : 19 Nombre de voix : 26

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Jean-Michel BUF, Nicolas CRIAUD, Anthony BERTHELOT, Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Bernard MORILLEAU, Jacques PRAUD, Philippe JOUNY, Alain VEY, Yvon LERAT, Rodolphe AMAILLAND, Laurent DEJOIE,

Mmes Karine PAVIZA, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Claire HUGUES.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- › M. Emmanuel TERRIEN avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
- › M. Thierry AGASSE avait donné pouvoir à M. Alain VEY,
- › Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BRARD,
- › M. Jean-Pierre POSSOZ avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Anthony BERTHELOT,
- › Mme Lydie MAHÉ avait donné pouvoir à M. Bernard MORILLEAU,
- › M. André KLEIN, avait donné pouvoir à M. Nicolas CRIAUD.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

MM. Thierry AGASSE, Claude CAUDAL, André KLEIN, Jean-Pierre POSSOZ, Driss SAÏD, Emmanuel TERRIEN, Bernard LEBEAU, Christophe JOUIN,

Mmes Pascale BRIAND, Edith MARGUIN, Christelle BRAUD, Aïcha BASSAL, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Lydie MAHÉ, Barbara NOURRY.

Pour la Direction des finances publiques :
Mme Marylène SAUDREAU, comptable assignataire.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
Mme Nathalie ANGOMARD, directrice déléguée Emploi et dynamiques professionnelles,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,
Mme Mathilde BELLEIL, chargée de communication.

À l'unanimité, Mme Karine PAVIZA a été désignée secrétaire de séance.

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

EXPOSÉ

La commission d'appel d'offres est composée :

- par son président, soit l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant,
- ainsi que par 5 membres, élus parmi et par les membres du conseil d'administration selon un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le nombre de titulaires et de suppléants à élire est identique, soit 5 titulaires et 5 suppléants (10 membres au total).

La commission est permanente pour toute la durée du mandat, excepté si le conseil d'administration décide de constituer une commission spécifique pour une consultation donnée. Elle est compétente pour choisir le titulaire des marchés passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique. Tout projet d'avenant à ces marchés publics entraînant une augmentation de leur montant global supérieure à 5 % est en outre soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est alors préalablement transmis.

Le déroulement de l'élection des membres titulaires et suppléants est encadré par le code général des collectivités territoriales. Ainsi, le déroulement de l'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le scrutin est secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste est déposée :

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- M. Pascal PRAS- M. Laurent TURQUOIS- M. Jean-Michel BUF- Mme Karine PAVIZA- M. Nicolas CRIAUD	<ul style="list-style-type: none">- M. Bernard MORILLEAU- M. Alain VEY- Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN- M. Philippe JOUNY- M. Rodolphe AMAILLAND

DÉLIBÉRÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.1414-2, L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5 ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide à l'unanimité** de ne pas procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres au scrutin secret ;

• **Procède au vote :**

- Nombre d'élus au conseil d'administration en exercice : 34
- Nombre de votants : 26
- Nombre de suffrages exprimés : 26
- Nombre de suffrages obtenus par la liste présentée : 26

• **Sont déclarés élus :**

Titulaires	Suppléants
- M. Pascal PRAS - M. Laurent TURQUOIS - M. Jean-Michel BUF - Mme Karine PAVIZA - M. Nicolas CRIAUD	- M. Bernard MORILLEAU - M. Alain VEY - Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN - M. Philippe JOUNY - M. Rodolphe AMAILLAND

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philip SQUELARD